

Objet : Impression du laissez-passer pour le transport scolaire

Chers parents,

Le laissez-passer du transport scolaire de votre enfant sera disponible en ligne à partir du **mardi 19 août 2025**. Lors de son premier embarquement seulement, votre enfant devra le présenter ou le remettre à la conductrice ou au conducteur d'autobus.

Pour imprimer le laissez-passer à l'avance, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. **Accédez au site du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda.**
2. Dans le menu principal, cliquez sur « **Services aux élèves et parents** ».
3. Sélectionnez ensuite « **Laissez-passer** » dans la section **Transport scolaire**.
4. Vous pouvez aussi accéder directement à la page via ce lien :
 [Laissez-passer | Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda](#).

Vous allez avoir besoin :

- **numéro de fiche de votre enfant contenant 6 chiffres** (qui apparaît sur différents documents tels que l'horaire, le bulletin, la carte étudiante pour les élèves du secondaire)
- **code postal de votre domicile.**

Si vous n'avez pas accès à une imprimante, il est possible pour les enfants ayant un téléphone cellulaire de présenter une photo du laissez-passer.

En lien avec sa Politique relative au transport scolaire, que vous pouvez consulter à partir de cette adresse [POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE](#). Les élèves de niveau préscolaire et certains élèves handicapés peuvent être recueillis ou déposés plus près de leur domicile, lorsque la régisseuse ou le régisseur du transport scolaire **juge qu'il est possible** de le faire. En aucun cas, le Centre de services scolaire n'a l'obligation de recueillir ou déposer les enfants devant ou près de leur domicile.

En cas de besoin, le numéro de téléphone pour joindre le transport scolaire est le 819 762-8161, poste 1270. De plus, vous pouvez poser plus facilement vos questions par courrier électronique en écrivant à cette adresse : transpscol@cssrn.gouv.qc.ca.